

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 24 novembre 2022, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de GAN (Pyrénées-Atlantiques), sur convocations envoyées le 17 novembre 2022, s'est réuni à la salle Jean-Pierre Lérès de GAN, sous la présidence de Monsieur Francis PÈES, Maire de GAN. La convocation a été affichée le 17 novembre 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Étaient présents :

Mr PÈES, Mme TISNERAT, Mr POURTAU, Mme DESPAUX, Mr GILLET, Mme CASSAGNE-MOURIGAL, Mr CHARRIER, Mme LARENA, Mme LURDOS, Mme RECHENCQ, Mr LASSALLE, Mme LOPEZ, Mme HARDEU-HAURE, Mme LABAT, Mme BARTET, Mme CARDONE, Mme CORDONNIER, Mme CAMBON, Mr PINARD, Mme LAULHÉ, Mme BIRABENT.

Étaient absents excusés :

Mme CAMARERO qui a donné pouvoir à Mme LABAT, Mr CLERCQ qui a donné pouvoir à Mr PÈES, Mr LIBERT qui a donné pouvoir à Mr POURTAU, Mr LARGILLET qui a donné pouvoir à Mr GILLET, Mme BELHARTZ qui a donné pouvoir à Mme CAMBON, Mr MAYSOUNABE qui a donné pouvoir à Mr PINARD.

Étaient absents :

Mr PÉNAFIEL, Mr SALHARANG.

Secrétaire de Séance : Mme RECHENCQ est nommée secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

Nombre de présents : 21 – Nombre de votants : 27 – Nombre d'absents excusés : 06 Nombre d'absents : 2

N°2022-151 / COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Rapporteur : Francis PÈES

Conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et en vertu des compétences que vous m'avez déléguées lors du Conseil Municipal du 15 juin 2020, je vous rends compte des décisions que j'ai prises en application de cet article.

1°) est accepté l'acte modificatif d'exécution n°1 du marché d'entretien des locaux communaux avec le Groupe APR, domicilié avenue Marcel Dassault à Lons. Le marché est prolongé de 8 mois et le montant de la prestation est de 43746,28€ permettant la définition des besoins avec l'extension de la mairie ;

2°) est signée une convention de prestation de service avec l'association Phobie Scolaire, domiciliée 37 avenue Saint Jacques à Saint-Goin, pour une conférence organisée par l'Espace Jeune le mercredi 12 octobre 2022 en partenariat avec le Réseau Parentalité 64. La prestation est assurée gratuitement ;

Envoyé en préfecture le 01/12/2022

Reçu en préfecture le 01/12/2022

Publié le

SLO

ID : 064-218402305-20221124-2022_151-DE

3°) est fixé le droit de place du Marché de Noël organisé le 11 décembre 2022 à 10€ les 3 mètres linéaires et à 2€ le mètre linéaire supplémentaire au-delà des 3 mètres ;

4°) est accordée une concession de cavurne au site cinéraire de Gan à Madame Augustine ARGUESO, pour une durée de 15 ans à compter du 23/09/2022 pour un montant de 700€ ;

5°) est accordée une concession de cavurne au site cinéraire de Gan à Madame Carine ESCOUTE, pour une durée de 30 ans à compter du 17/10/2022 pour un montant de 1000€.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, prend acte de l'information.

Fait et délibéré à GAN, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire,

Francis PÉES



La secrétaire de séance,

Laure RECHENCQ

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau, y compris par voie dématérialisée sur la plateforme www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.